

Tarifs et formules 2020-2021

Crèche « Lolilola » Dancet

L'écolage est dû pour la période du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante.

La pension se règle pour le 1^{er} jour de chaque mois. Comme les vacances sont déduites sur l'année, le montant de la pension est toujours identique, même en cas d'absence.

En cas de retard dans le paiement, des frais de rappel de CHF50.- seront perçus à chaque rappel envoyé.

Forfait A : 100% (8h à 17h30) = 125 chf		
Par semaine	Tarif mensuel CHF	Tarif annuel (10 mois) CHF
3 journées	1550	15 000
4 journées	2000	20 000
5 journées	2500	25 000

Forfait B : 65% (8h à 14h) = 95 chf		
Par semaine	Tarif mensuel CHF	Tarif annuel (10 mois) CHF
3 demi-journées	1140	11 400
4 demi-journées	1520	15 200
5 demi-journées	1900	19 000

Forfait C : 45% (8h à 12h) = 85 chf		
Par semaine	Tarif mensuel CHF	Tarif annuel (10 mois) CHF
3 demi-journées	1020	10 200
4 demi-journées	1360	13 600
5 demi-journées	1700	17 000

Forfait D : 45 % (14h00 à 17h30) = 70 chf		
Par semaine	Tarif mensuel CHF	Tarif annuel (10 mois) CHF
3 demi-journées	840	8 400
4 demi-journées	1120	11 200
5 demi-journées	1400	14 000

Taxe d'inscription : 500 CHF

Une réservation de place est possible jusqu'à 5 mois avant l'entrée souhaitée de l'enfant à raison d'un pourcentage du prix du forfait souhaité. La réservation prend effet lorsque la demande d'inscription est signée et la taxe de réservation payée.